



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2018

**GREOUX-LES-BAINS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 16

**Date de convocation**

21 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence  
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents**

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,  
Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON,  
Nicole VIDAL.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Pierre BAUX, Christian LOGIER, André  
LOZANO, Raymond MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor  
NAHOUM, Alain ROUX.

**Absents donnant pouvoir**

Madame Nicole VENTEUX à Madame Michèle COTTRET.

**Absents**

Mesdames Dominique CENNI, Mirjam REINHARD, Julie ROCCHIA,  
Marie SOGODOGO.

Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

**Secrétaire de séance**

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

**OBJET : Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

**Rapporteur : Monsieur Paul AUDAN**

**Vu** la loi n° 96-590 du 2 juillet 1996 relative à la "Fondation du Patrimoine",

**Vu** le décret du 18 avril 1997 portant reconnaissance d'utilité publique et approbation des statuts de la Fondation du patrimoine,

**Considérant que**, dans le cadre de sa mission, la Fondation du Patrimoine peut accorder une participation au financement de projets de restauration du patrimoine public par le biais du lancement d'une souscription publique,

Le rapporteur précise à l'assemblée que la vocation de la Fondation du Patrimoine est de :

- Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager de nos régions,
- Contribuer à l'identification des édifices et des sites menacés de dégradation et de disparition,

Accusé de réception en préfecture  
004-210400941-20180227-DEL-2018-004-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2018  
Date de réception préfecture : 27/02/2018

- Susciter et organiser les partenariats publics/privés entre les associations de protection du patrimoine, les pouvoirs publics nationaux et locaux, et les entreprises désireuses d'engager des actions de mécénat culturel,
- Participer aux actions de restaurations des propriétaires privés ou publics,
- Favoriser la création d'emplois et la transmissions des savoir-faire.

Dans ce cadre, la Fondation du Patrimoine peut accompagner les communes en organisant des campagnes de souscription publique. Elle apporte ainsi son expertise et un appui logistique dans l'organisation et le bon déroulement de la collecte de fonds en vue de financer les projets de restauration du patrimoine.

Elle traite les dons, remercie les donateurs et leurs adresse leurs reçus fiscaux. Elle reverse ensuite à la commune les sommes collectées, et ce, à la fin des travaux. Les frais de gestion prélevés sur les dons varient de 3 à 6% en fonction du projet.

Le rapporteur rappelle qu'un récent rapport de la Direction Régionale des Affaires Culturelles fait état des désordres affectant le château des Templiers de Gréoux-les-Bains. De ce fait, d'importants travaux de remise en état sont nécessaires pour mettre en sécurité et sauvegarder cet édifice.

Afin de bénéficier de cet accompagnement, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, en payant une cotisation annuelle qui s'élève à la somme de 160 €, correspondant à la strate démographique de la commune.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'adhésion à la Fondation du Patrimoine à compter de 2018 et accepte de payer la cotisation de 160 €,

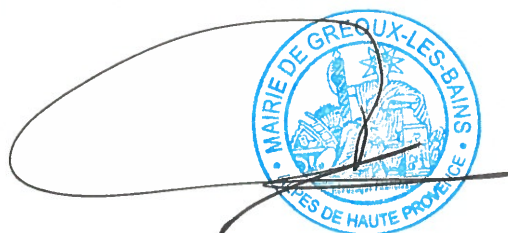
**PRECISE QUE** les crédits correspondants seront prévus à l'article 6281 du budget primitif 2018,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,  
le 27 février 2018

Affichage en mairie :  
le 27 février 2018

Le Maire

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Gréoux-les-Bains, Hautes-Alpes. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE GRÉOUX-LES-BAINS' and 'HAUTES-ALPES DE HAUTE PROVENCE'. A black ink signature is written over the seal.

Paul Audan